



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/015

Question orale déposée par Julia TIBERI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : AMENAGEMENT DU FOND DE BAIE D'AIACCIU

Monsieur le Président,

Cette question fait suite à une question orale, posée par notre groupe le 22 février 2019, qui avait obtenu une réponse et à une question écrite, en date du 14 janvier 2021, à laquelle aucune réponse n'avait été apportée.

Le sujet du réaménagement du fond de baie d'Aiacciu est pourtant fondamental pour Aiacciu, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien mais aussi pour la Corse, à tel point que le PADDUC a identifié la zone comme Secteur d'Enjeu Régional.

Il est question ici d'apporter des solutions en matière d'amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus, entre le centre et la périphérie d'une part, entre la ville et la partie littorale d'autre part.

Il est question également de voir créer et valoriser des espaces publics, urbains et paysagers qui, sur un plan esthétique et fonctionnel, seront des atouts importants pour le développement de la cité et la qualité de vie de ses habitants.

Il est enfin question de fluidifier, améliorer, embellir, et désenclaver des zones qui sont aujourd'hui peu ou mal utilisées.

L'exemple du terre-plein de la gare dont le potentiel n'est en rien valorisé est suffisamment significatif pour que chacun puisse avoir une vision assez claire des problématiques et des enjeux.

L'affaire n'est pas nouvelle puisque cette assemblée a, d'ores et déjà, délibéré, par deux fois, à ce sujet : le 21 janvier 2010, sur le rapport relatif au développement du port de commerce d'Aiacciu et, le 25 juillet 2013, sur le rapport relatif à l'organisation des études sur la restructuration urbanistique de la baie d'Aiacciu, lesquelles ont été effectuées par le groupement retenu et réglées, à hauteur de 700000 euros environ, par notre Collectivité.

Ces deux rapports ont été approuvés par l'Assemblée de Corse.

Les phases suivantes qui prévoyaient l'organisation d'un concours avec esquisse pour retenir un concepteur et l'accompagnement éventuel de l'ex CTC dans le suivi général des opérations de travaux ne se sont jamais déroulées faute d'accord entre les différents intervenants, soit, notamment, la Collectivité (Territoriale) de Corse, la ville d'Aiacciu, l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud.

Il semble aujourd'hui que ces désaccords persistent sur fond de querelles de clochers qui ne sauraient trouver leur place lorsqu'il est question de l'intérêt général.

Soit la commune d'Aiacciu, qui devrait être le porteur du projet, ne s'est pas manifestée auprès de la Collectivité : dans ce cas, celle-ci doit se placer en position de locomotive et formuler des propositions concrètes visant à aboutir rapidement sur une restructuration effective du fond de baie de la ville d'Aiacciu.

Soit la commune d'Aiacciu s'est manifestée auprès de notre Collectivité : dans ce cas, celle-ci doit accompagner la Ville dans ce projet tout en travaillant en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette seconde option semble être celle qui doit être retenue dans la mesure où le groupe municipal d'opposition au sein duquel je siège a obtenu les courriers qui vous ont été adressés par la municipalité à ce sujet, et notamment :

- Un courrier en date du 23 février 2016, cosigné avec le Président de la CCI proposant à l'Exécutif de travailler sur des solutions de stationnement et d'aménagement du littoral d'Aiacciu
- Un courrier en date du 21 mars 2016 accompagné de la note de cadrage de la Ville et de la CAPA précisant leurs propositions suite la tenue d'un Comité technique de suivi de l'aménagement du Fond de Baie d'Ajaccio
- Un courrier en date du 21 décembre 2018 renouvelant la demande d'organisation d'une réunion de travail sur l'aménagement du Fond de Baie
- Un courrier en date du 15 décembre 2020, toujours relatif à l'aménagement du Fonds de baie et plus particulièrement à la requalification de la zone dite « terre-plein de la gare », véritable friche urbaine au cœur de la ville

Si des réponses ont été apportées à ces courriers, elles ne nous sont pas connues.

En tout état de cause, les Ajacciens au premier plan, et plus largement les Corses, ne peuvent se satisfaire du statu quo actuel.

En réponse à la question orale posée le 22 février 2019, vous aviez indiqué, Monsieur le Président :

« Tout ça doit se faire le plus vite possible et nous sommes encore une fois prêts à apporter toute notre expertise technique, toute notre volonté politique et en tant que de besoins tous nos moyens financiers pour concourir à la réalisation la plus rapide possible de ces opérations d'intérêt général ».

Monsieur le Président, cette volonté politique est-elle toujours présente ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités et quel calendrier comptez-vous relancer ce dossier, auquel, je l'espère, vous ne manquerez pas de nous associer ?